



# DECISION DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 042-214200941-20241029-FI\_2024\_DM53-AU



N° : Fi-2024-DM-053

Objet : Tarifs foire exposition

Le Maire de la commune de FEURS,

- Vu la décision du maire du 27 novembre 1991 modifié instituant une régie temporaire de recettes pour la foire exposition,
- Vu la délibération du 11 juillet 2022 relative aux délégations du Maire pour prendre des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et en particulier de fixer, dans une limite de 25 %, tant en diminution qu'en augmentation, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- Vu la décision du Maire en date du 30 novembre 2023 ayant fixé les tarifs HT pour la foire exposition 2024,
- Vu la consultation des syndicats professionnels
- Considérant l'augmentation des charges de fonctionnement de ce service et l'inflation,

## Décide

### Article 1 :

Une augmentation des tarifs de la façon suivante :

CATEGORIES		TARIF HT 2024	TARIF HT 2025	
Exposants	Droits fixes	Forfait	127.00 €	130.00 €
	Electricité	Forfait	163.00 €	170.00 €
	Redevance "éco environnementale"	Forfait	19.00 €	20.00 €
	Mètres carrés	Les 100 premiers	6.00 €	6.50 €
		De 101 à 200	4.90 €	5.00 €
		A partir de 201	4.40 €	4.50 €
		Sous chapiteau	41.00 €	43.00 €
		Aménagement de stands	40.00 €	40.00 €
	caution de non déballage	Forfait	300.00 €	300.00 €
	Vit'abris monté 9 m <sup>2</sup>	Forfait	263.00 €	275.00 €
	Vit'abris monté 16 m <sup>2</sup>	Forfait	368.00 €	370.00 €
	Vit'abris monté 25 m <sup>2</sup>	Forfait	473.00 €	475.00 €
	Commerçants ambulants	Journée	53.00 €	55.00 €
Espace Bien être	Forfait	79.00 €	80.00 €	
publicité sonore	Forfait 16 messages	137.00 €	140.00 €	
publicité sonore	Forfait 22 messages	168.00 €	170.00 €	
Salle des fêtes pour le service traiteur	Forfait	2 250.00 €	2 350.00 €	

4 bis, Place Antoine Drivet - BP 131 - 42110 Feurs - Tél : 04 77 27 40 00

e-mail : [mairiedefeurs@feurs.fr](mailto:mairiedefeurs@feurs.fr)

site : [www.feurs.org](http://www.feurs.org)

**Article 2 :**

Les tarifs sont applicables pour **la foire exposition 2025**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et transmis au contrôle de légalité.

**Article 4 :**

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de LYON dans un délai de 2 mois à dater de sa notification. Dans un même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Madame le Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Pour extrait conforme,  
Fait à FEURS, le 29 octobre 2024

Le Maire

Marianne DARBEUILLE

